

CONSEIL D'ADMINISTRATION CCAS

13 SEPTEMBRE 2023 à 20H30

PROCES-VERBAL

L'an deux mille vingt-trois et le treize septembre à vingt heures trente minutes, le Conseil d'Administration du C.C.A.S de Lautrec, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Laurence BONNASSIEUX, Vice-Présidente

Présents : Laurence BONNASSIEUX – Pauline VARO- Corinne BERBIGIER - Violette SIGUIER – Dominique RAMUSCELLO – Dorothée COUTZAC

Absents :

M.Thierry BARDOU

Mme Samya MARTI

Mme Méryl BERGEAUD

Mme Nicole SUDRE

Mme Geneviève BOUTIE

Date de convocation : 06 septembre 2023

Secrétaire de séance : Mme Violette SIGUIER

Le procès-verbal du 29 mars 2023 a été validé à l'unanimité.

Délibération 2023-8: Adoption du règlement intérieur de la domiciliation administrative

Vu la loi n° 2014-366 du 24 mars 2014 pour l'accès au logement et un urbanisme rénové notamment son article 46.

Vu les articles L. 252-1, L. 252-2, et L. 264-1 et suivants du code de l'action sociale et des familles.

Vu le décret n°2016-632 du 19 mai 2016 relatif au lien avec la commune pour la domiciliation.

Vu le décret n° 2016-641 du 19 mai 2016 relatif à la domiciliation des personnes sans domicile stable.

Vu le décret n° 2017-1522 du 2 novembre 2017 relatif aux personnes n'ayant en France ni domicile ni résidence fixe et pris pour l'application des articles 150, 194 et 195 de la loi n° 2017-86 du 27 janvier 2017 relative à l'égalité et à la citoyenneté.

Mme BONNASSIEUX informe les membres du Conseil d'administration que la procédure de domiciliation s'adresse aux personnes sans domicile stable et qui ne sont pas en mesure de recevoir leur courrier de façon constante. Elle leur permet de disposer d'une adresse pour recevoir leur courrier et surtout accéder à leurs droits et prestations ainsi que remplir certaines obligations.

La domiciliation constitue une obligation légale pour les CCAS qui doivent délivrer une attestation d'élection de domicile aux personnes sans domicile ayant un lien avec la commune.

Mme BONNASSIEUX propose la mise en place d'un règlement intérieur permettant de fixer un cadre au dispositif de domiciliation.

Mme BONNASSIEUX demande aux membres du conseil d'administration de bien vouloir approuver le règlement intérieur de domiciliation tel que présenté en annexe

Le Conseil d'administration, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- approuve le règlement intérieur de la domiciliation administrative du CCAS de Lautrec tel que présenté en annexe.

Questions diverses

Préparation gouter des aînés

Mme BONNASSIEUX fait part aux membres du conseil d'administration de la date du gouter des aînés qui aura lieu cette année le 13 décembre sous le même format que d'habitude et pour les personnes de plus de 65 ans.

Un portage sera également organisé.

Elle émet l'idée d'organiser pour 2024 un repas mais cela ne sera pas le même budget.

Côté animation, Mme BONNASSIEUX propose de solliciter les enfants du centre de loisirs pour des chants de Noël, des danses et M.BEZIAT, un accordéoniste.

Côté gouter, Mme BONNASSIEUX va se rapprocher du Pancossier et de Suzalia pour les pâtisseries.

Vide grenier

Mme BONNASSIEUX fait un retour de la participation du CCAS au vide-grenier avec un stand crêpe.

Elle précise que l'organisateur ne nous avait pas prévenu de la présence d'un glacier et d'une crêpière.

Recette de la journée : 90€.

Séance levée à 21h15

La vice-présidence
Mme BONNASSIEUX Laurence

La secrétaire
Mme Violette SGUIER



A handwritten signature in black ink, appearing to read 'V. Sguier', with a horizontal line underneath.